

LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION :

Qu'est-ce que c'est ?

LES CHANTIERS D'INSERTION : DÉFINITION

Une structure associative ou une collectivité locale est porteuse du chantier d'insertion. Les principaux postes de salariés permanents sont :



Le directeur qui gère la structure, les ressources humaines, les aspects financiers et partenariaux.



Le conseil en Insertion Professionnelle (CIP) qui accompagne les salariés dans leur insertion sociale et professionnelle



L'encadrant technique qui organise le chantier, encadre les salariés et les forme techniquement



Les chantiers d'insertion se structurent généralement de la manière suivante :



Environ 6 à 12 personnes éloignées de l'emploi sont salariées au sein de chaque chantier d'insertion



La durée de travail est comprise entre 24 et 35 heures par semaine



Les contrats durent de 4 à 24 mois

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ACI



LES FONCTIONS DES CHANTIERS D'INSERTION



Employer



Encadrer



Former



S'inscrire dans le développement local



Accompagner

LES ACI EN ÎLE-DE-FRANCE



98 adhérents en Ile-de-France

représentant 189 ateliers et chantiers d'insertion sur le territoire



créant 2 600 postes en insertion et employant 760 salariés permanents

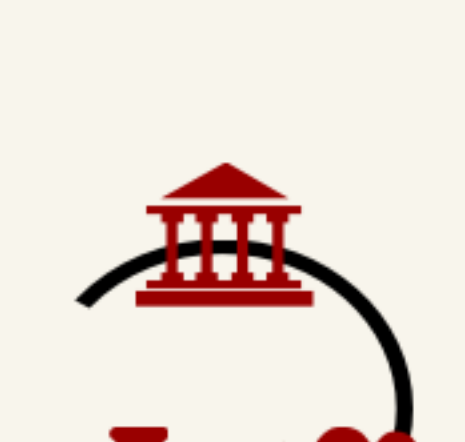
LES MISSIONS DE CHANTIER ÉCOLE IDF



Animer le réseau d'adhérents et communiquer



Représenter le réseau auprès des partenaires



Développer les partenariats entreprises pour accompagner la diversification des modèles économiques



Professionaliser les acteurs de l'insertion